



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE PUBLIQUE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 MAI 2012**

Service du Conseil Municipal et des Commissions

Neully-sur-Seine, le lundi 4 juin 2012

La séance est ouverte à 19h00, sous la présidence de M. Jean-Christophe FROMANTIN, Maire. Monsieur Bertrand BESSE est désigné comme secrétaire et procède à l'appel nominal.

Etaient présents : M. AULNETTE, Mme de LESQUEN, Mme LE FLOC'H, M. DELOISON, Mme SFEDJ, M. LEGMANN, Mme FOURCADE, Mme GIRAUD-SAUVEUR, M. PIRSON, M. KARSENTY, M. VINENT-GARRO, Mme VANNIER, Mme DESCHEEMAEKER (arrivée à 19h22), M. FOURMEAUX, Mme MONIN, Mme SALVANES, Mme BENEZIT, M. DUPONT, M. LE STANG, M. de la MOTTE, M. ALARDET, Mme KLEIN, M. ROUZIERES, M. de FOUCAULT, Mme ETZENBACH-HUGUENIN, Mme GELLE, M. GUEZ, Mme d'ORSAY, Mme MOISSELIN, M. BESSE, M. LARMURIER, M. ZERAH, Mme MAURIN-FOURNIER, M. SCHINDLER, M. TEULLE

Etaient excusés représentés : Mme GALLAIS-DESMOUCEAUX, M. BABEAU, M. CHOURAQUI, Mme BERTRAND, M. CARRETTE, M. DEBON, Mme LEBOULANGER, Mme BARRE

Etaient excusés non représentés :
Mme DUBOIS-VIZIOZ

Secrétaire : M. BESSE

Le procès-verbal du 12 avril 2012 a été adopté à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. Jean-Christophe FROMANTIN prie M. BESSE de donner lecture des décisions municipales prises en application de la délibération n° 7-23032008 du 23 mars 2008 modifiée par la délibération n° 3-14052009 du 14 mai 2009 et par la délibération n°13-09022012 du 9 février 2012.

- | | |
|----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>N° 94/2012 du 03/04/2012</u> | Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de viennoiseries, sandwiches et boissons pour les élections présidentielles et législatives de 2012 |
| <u>N° 95/2012 du 03/04/2012</u> | Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation d'un équipement culturel et de logements sociaux sur la parcelle Sainte-Anne (2ème phase) – Lot n°12bis : cloisons mobiles et résine du 3ème étage |
| <u>N° 96/2012 du 03/04/2012</u> | Marché relatif à la fourniture de papier multifonction pour les services de la Ville de Neully-sur-Seine |
| <u>N° 97/2012 du 03/04/2012</u> | Désignation des fonctionnaires admis à siéger avec voix consultative à la Commission de Délégation de Service Public du jeudi 19 avril 2012 pour « Délégation de service public pour la restauration scolaire pour la période 2012-2017 ». Avis sur les offres (DSP) |

<u>N° 98/2012 du 04/04/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif aux relevés topographiques des voies de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 99/2012 du 04/04/2012</u>	Avenant n°2 au marché n°2009M13 relatif aux prestations de télécommunications – Lot 6 : Liaisons spécialisées – liaisons louées
<u>N° 100/2012 du 04/04/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de plantes à massifs et chrysanthèmes
<u>N° 101/2012 du 04/04/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition de consommables automobiles
<u>N° 102/2012 du 04/04/2012</u>	Avenant n° 2 au marché n°2010M188 relatif à l'achat et livraison de fournitures administratives pour les services de la Ville – Lot 2 : Fournitures de bureau ou accessoires
<u>N° 103/2012 du 04/04/2012</u>	Création d'une régie de recettes temporaire à l'effet d'encaisser les droits d'inscription au Trophée du Golf de Neuilly
<u>N° 104/2012 du 05/04/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation d'un équipement culturel et de logements sociaux sur la parcelle Sainte-Anne (2ème phase) – Lot n° 28 : Revêtements de toiles acoustiques
<u>N° 105/2012 du 05/04/2012</u>	Avenant n° 3 au marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de matériels sportifs pour les écoles maternelles et élémentaires, les accueils de loisirs et les équipements sportifs municipaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 106/2012 du 05/04/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation de photomontages
<u>N° 107/2012 du 11/04/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation de l'arbre de Noël 2012 pour les enfants du personnel municipal
<u>N° 108/2012 du 11/04/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et livraison de gazon en plaque et en graines
<u>N° 109/2012 du 11/04/2012</u>	Avenant n° 1 au marché n° 2012M28 relatif à l'assistance pour la gestion administrative des logements sociaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 110/2012 du 11/04/2012</u>	Avenant n° 2 au marché d'assurance pour l'opération de construction du chantier Sainte-Anne 2 ^{ème} tranche – Lot n° 1 « Tous risques chantier »
<u>N° 111/2012 du 11/04/2012</u>	Marché relatif à la surveillance, au nettoyage et à l'accueil du public du parking souterrain de la Place de Bagatelle
<u>N° 112/2012 du 11/04/2012</u>	Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par le Cabinet d'Avocats Molas et Associés pour ses interventions dans le dossier « Neuilly-sur-Seine / Sainte-Anne II »
<u>N° 113/2012 du 16/04/2012</u>	Résiliation de l'avenant n° 2 au marché n° 2008M161 relatif aux prestations de télécommunications – Lot 4 : abonnement et trafic entrant et vers les services Audiotel et Télétel hors PABX de l'Hôtel de Ville
<u>N° 114/2012 du 16/04/2012</u>	Avenant n° 1 au marché n° 2010M146 relatif aux prestations de distribution et d'adressage de supports d'information – Lot n° 2 : préparation pour des tiers d'envois postaux en nombre
<u>N° 115/2012 du 16/04/2012</u>	Convention d'animation de grimpe dans les arbres par l'association ARBOREALE

<u>N° 116/2012 du 16/04/2012</u>	Convention de prêt de l'exposition Natura Maxima de l'Institut de Recherche pour le Développement
<u>N° 117/2012 du 16/04/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'abattage spécifique d'un peuplier Euraméricain sis sur les berges de Seine au niveau du 106 boulevard Georges Seurat
<u>N° 118/2012 du 18/04/2012</u>	Désignation des fonctionnaires admis à siéger avec voix consultative à la Commission de Délégation de Service Public du jeudi 3 mai 2012 pour « Délégation de service public pour la restauration scolaire pour la période 2012-2017 » Avis sur les offres (DSP)
<u>N° 119/2012 du 19/04/2012</u>	Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par le Cabinet d'Avocats Cornet Vincent Ségurel pour ses interventions dans le dossier « Référé préventif expertise rue du Roule »
<u>N° 120/2012 du 19/04/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la création d'une identité de marque pour le théâtre des sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 121/2012 du 19/04/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison d'une meuleuse d'une puissance de 1500 W et à vitesse variable
<u>N° 122/2012 du 19/04/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison d'un moteur monophasé de 220 volts (70 watt) pour un extracteur de miel de type D 1002 Trétra + 9,5 cadres Dadant
<u>N° 123/2012 du 20/04/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison d'une machine électrosoudable ainsi que les raccords nécessaires aux divers travaux d'entretien et de maintenance des réseaux d'arrosage automatique de la ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 124/2012 du 20/04/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture, l'installation et la maintenance de colonnes enterrées pour les textiles
<u>N° 125/2012 du 20/04/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif aux missions de vérifications techniques des équipements scéniques du théâtre des sablons – Parcelle Saint-Anne – 62 à 70 Avenue du Roule
<u>N° 126/2012 du 20/04/2012</u>	Avenant n°1 au marché n° 2010M81 relatif à la location de matériels scéniques – Lot n° 4 : location de pianos
<u>N° 127/2012 du 20/04/2012</u>	Désignation des personnalités admises à siéger au jury du marché relatif aux missions de maîtrise d'œuvre pour la remise en conformité des installations de signalisation lumineuse tricolore de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 128/2012 du 24/04/2012</u>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public portant sur l'installation de distributeurs de boissons et de denrées alimentaires dans le centre aquatique
<u>N° 129/2012 du 24/04/2012</u>	Marché relatif aux prestations d'impression de supports de communication pour la ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 130/2012 du 24/04/2012</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Mina Tindle » prévu le jeudi 21 juin 2012 sur le Parvis de l'Hôtel de Ville
<u>N° 131/2012 du 26/04/2012</u>	Autorisation d'ester en justice aux fins de solliciter l'annulation d'une ordonnance de taxation rendue par le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise

<u>N° 132/2012 du 26/04/2012</u>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'avocat à la suite de la requête en annulation déposée devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise tendant à l'annulation de l'arrêté du 13 octobre 2011 délivrant un permis de construire à Pitch Promotion
<u>N° 133/2012 du 02/05/2012</u>	Marché relatif à l'acquisition de véhicules utilitaires
<u>N° 134/2012 du 02/05/2012</u>	Occupation du domaine public – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention portant occupation de locaux partagés relevant du domaine public avec l'Association Universitaire et Artistique de Neuilly
<u>N° 135/2012 du 02/05/2012</u>	Construction d'un ensemble multi accueil petite enfance (crèche – halte-garderie) au 30 rue du Pont : Approbation du décompte général de l'entreprise HUARD
<u>N° 136/2012 du 02/05/2012</u>	« Acquisition d'un compresseur à vis stationnaire » Passation d'un marché avec la Société KAESER Compresseurs
<u>N° 137/2012 du 02/05/2012</u>	« Acquisition d'un démonte-pneus automatique VL et VUL » - Passation d'un marché avec la Société PROVAC
<u>N° 138/2012 du 02/05/2012</u>	« Acquisition d'une équilibreuse de roue avec capot » - Passation d'un marché avec la Société PROVAC
<u>N° 139/2012 du 02/05/2012</u>	« Acquisition d'un nettoyeur haute pression eau chaude électrique » - Passation d'un marché avec la Société TODEMINS
<u>N° 140/2012 du 02/05/2012</u>	« Acquisition d'un réservoir d'air comprimé de 500l » - Passation d'un marché avec la Société KAESER Compresseurs
<u>N° 141/2012 du 02/05/2012</u>	Marché relatif aux prestations de télécommunication – Lot 4 : Abonnements internet et services associés
<u>N° 142/2012 du 02/05/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à une prestation de représentation de spectacles de marionnettes dans le cadre des festivités de Noël organisées par la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N° 143/2012 du 04/05/2012</u>	Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par le Cabinet d'Avocats Molas et Associés pour ses interventions dans le dossier « Requête en annulation n° 0806604-2 »
<u>N° 144/2012 du 04/05/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif au remplacement des descentes d'eaux pluviales en façade de l'Hôtel de Ville
<u>N° 145/2012 du 04/05/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif au remplacement des stores extérieurs du multi accueil Bergerat
<u>N° 146/2012 du 04/05/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition d'un logiciel de modélisation en trois dimensions
<u>N° 147/2012 du 11/05/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de consommables automobiles – Lot n°2 : consommables automobiles pour véhicules
<u>N° 148/2012 du 14/05/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la location d'une tondeuse autoportée
<u>N° 149/2012 du 14/05/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation du marché de Noël de la Ville de Neuilly-sur-Seine pour l'année 2012

<u>N° 150/2012 du 14/05/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de plantes à massifs et chrysanthèmes
<u>N° 151/2012 du 14/05/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation de contrôles techniques des chronotachygraphes et des limiteurs
<u>N° 152/2012 du 14/05/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation de contrôles techniques des véhicules municipaux
<u>N° 153/2012 du 14/05/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la régénération du patrimoine arboré de l'avenue Sainte Foy, entre la place Sainte Foy et la rue de l'Eglise
<u>N° 154/2012 du 14/05/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la régénération du patrimoine arboré (arbres de force comprise entre 35 et 70)
<u>N° 155/2012 du 14/05/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de réfection du Poste EP 1 de l'Hôtel de Ville
<u>N° 156/2012 du 16/05/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la location technique pour le concert de la fête de la musique
<u>N° 157/2012 du 16/05/2012</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation de l'arbre de Noël 2012 pour les enfants du personnel
<u>N° 158/2012 du 16/05/2012</u>	Autorisation de signer un marché de prestation pour une animation destinée à un public familial (enfants de 0 à 3 ans) à la médiathèque municipale Emile Bergerat
<u>N° 159/2012 du 18/05/2012</u>	Construction d'un ensemble multi-accueil petite enfance (Crèche - Halte-garderie) au 30 rue du Pont : Approbation du décompte général de l'entreprise RENOUX BOURCIER
<u>N° 160/2012 du 18/05/2012</u>	Construction d'un ensemble multi-accueil petite enfance (Crèche - Halte-garderie) au 30 rue du Pont : Approbation du décompte général de l'entreprise CPLC
<u>N° 161/2012 du 18/05/2012</u>	Construction d'un ensemble multi-accueil petite enfance (Crèche - Halte-garderie) au 30 rue du Pont : Approbation du décompte général de l'entreprise SLAT
<u>N° 162/2012 du 18/05/2012</u>	Construction d'un ensemble multi-accueil petite enfance (Crèche - Halte-garderie) au 30 rue du Pont : Approbation du décompte général de l'entreprise STABI CIAM

1^{ère} PARTIE

N°1-30052012 **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE 2012 - 2017 - DESIGNATION DU DELEGATAIRE ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

A l'unanimité,

DECIDE de déléguer à la société SOGERES le service public de la restauration scolaire et périscolaire pour la période 2012 – 2017.

APPROUVE les termes du contrat de délégation de service public de la restauration scolaire pour la période 2012 – 2017 arrêtés après négociation avec la société SOGERES.

DIT QUE les prix unitaires des repas prévus au contrat sont :

- Repas scolaires/accueil de loisirs maternelles : 3.33 euros HT
- Repas scolaires/accueil de loisirs élémentaires : 5.39 euros HT
- Adultes encadrant : 5.34 euros HT
- Goûters maternelles : 0.878 euros HT
- Goûters élémentaires : 0.878 euros HT
- Pique-niques maternelles : 3.413 euros HT
- Pique-niques élémentaires : 3.413 euros HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

N°2-30052012 RESTAURATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE : FIXATION DES TARIFS DES REPAS SERVIS DANS LES ECOLES ET LES ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS ET ELEMENTAIRES PUBLICS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012-2013

Sur le rapport de Mme Claire De LESQUEN,

A l'unanimité,

FIXE les tarifs des repas servis dans les écoles publiques et les accueils de loisirs élémentaires et maternels de Neuilly-sur-Seine pour l'année scolaire 2012/2013 de la manière suivante :

	Tranches de quotient familial	TARIFS
1	Moins de 255 €	1,15 €
2	De 255 € à moins de 522 €	2,56 €
3	De 522 € à moins de 745 €	3,82 €
4	De 745 € à moins de 1000 €	4,66 €
5	De 1000 € à moins de 2000 €	5,51 €
6	De 2000 € à moins de 3000 €	5,60 €
7	A partir de 3000 €	5,66 €

- Repas exceptionnels et repas enfants non domiciliés à Neuilly-sur-Seine : 6,79 €/repas
- Repas adultes : 4,23 €/repas

MAINTIENT la mesure de politique tarifaire en faveur des familles nombreuses neuilléennes, c'est-à-dire ayant trois enfants ou plus et confirme, ainsi qu'il suit les conditions d'admission que doivent remplir les familles :

- Résider à Neuilly-sur-Seine ;
- Avoir trois enfants au moins effectivement à charge ;
- Avoir trois enfants au moins inscrits au restaurant scolaire d'une école ou d'un accueil de loisirs maternels ou élémentaires publics de Neuilly-sur-Seine.

Les familles devront justifier de leur situation en adressant au service instructeur, à savoir la Direction de l'Enfance en Mairie :

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- le justificatif d'activité professionnelle des deux parents (copie des 3 derniers bulletins de salaire ou tout autre justificatif d'emploi) ;
- le dernier avis d'imposition ;
- le relevé de prestations CAF ;
- l'attestation d'assurance de responsabilité civile.

DIT QUE pour les familles nombreuses il sera appliqué un abattement de 30% pour le 3^{ème} enfant et, le cas échéant,

les suivants sur le tarif qui aurait dû être appliqué au vu des ressources de la famille.

FIXE la grille tarifaire pour les familles nombreuses à compter de la rentrée scolaire 2012-2013 comme suit :

	Tranches de quotient familial	TARIFS FAMILLES NOMBREUSES
1	Moins de 255 €	0,80 €
2	De 255 € à moins de 522 €	1,79 €
3	De 522 € à moins de 745 €	2,67 €
4	De 745 € à moins de 1000 €	3,26 €
5	De 1000 € à moins de 2000 €	3,86 €
6	De 2000 € à moins de 3000 €	3,92 €
7	A partir de 3000 €	3,96 €

DIT QUE pour les enfants confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance à la Maison d'Enfants Quenessen située 79 Bis, rue de Villiers ou à la Fondation Paul-Parquet située 41, Boulevard Paul-Emile Victor et qui fréquentent les écoles et les accueils de loisirs maternels et élémentaires publics de notre Ville, sera appliqué le tarif correspondant à la tranche 1 de quotient familial.

DIT QUE pour les enfants déjeunant au restaurant scolaire dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé à la restauration scolaire, c'est-à-dire des enfants présentant des allergies graves qui ne consomment pas le repas SOGERES mais le repas confectionné par leurs familles, sera appliqué un abattement de 35% sur le tarif qui aurait dû être appliqué au vu des ressources de la famille.

FIXE la grille tarifaire pour les projets d'accueil individualisé, à compter de la rentrée scolaire 2012-2013 comme suit :

	Tranches de quotient familial	TARIFS PAI
1	Moins de 255 €	0,75 €
2	De 255 € à moins de 522 €	1,66 €
3	De 522 € à moins de 745 €	2,48 €
4	De 745 € à moins de 1000 €	3,03 €
5	De 1000 € à moins de 2000 €	3,58 €
6	De 2000 € à moins de 3000 €	3,64 €
7	A partir de 3000 €	3,68 €

DIT QUE pour les enfants non domiciliés à Neuilly-sur-Seine ainsi que pour les enfants qui fréquentent le restaurant scolaire de façon exceptionnelle ou sans être inscrits, le tarif « repas exceptionnels » sera appliqué.

DIT QUE les enfants non domiciliés à Neuilly-sur-Seine mais qui y sont scolarisés lorsque les effectifs le permettent, bénéficieront du tarif appliqué aux enfants neuilléens lorsque la commune de domicile s'engage par écrit à prendre en charge l'écart entre le tarif appliqué et le tarif non-neuilléen.

DIT QUE les enfants domiciliés à Levallois-Perret scolarisés à l'école Gorce-Franklin dans le cadre de la convention signée avec la Ville de Levallois bénéficieront du tarif appliqué aux enfants neuilléens.

DIT QUE les enfants présentant un handicap mental, auditif, visuel ou moteur, domiciliés dans une autre commune et qui seront accueillis dans une **classe d'intégration scolaire (CLIS)** bénéficieront du tarif appliqué aux

7/18

enfants neuilléens.

DIT QUE les familles qui ne communiquent pas les éléments permettant de déterminer le montant de la participation familiale lors de l'inscription de l'enfant, se verront appliquer le tarif correspondant à la tranche la plus élevée de la grille de tarification jusqu'à régularisation complète du dossier.

DIT QUE ces tarifs sont applicables à compter de la rentrée scolaire 2012-2013.

N°3-30052012 ADOPTION DES TARIFS D'ACCES AUX THEATRES DE NEUILLY POUR LA SAISON CULTURELLE 2012-2013

Sur le rapport de Mme Marie-Claude HENROTIN-LE FLOC'H,

A l'unanimité,

FIXE les tarifs applicables pour l'accès aux théâtres de Neuilly dans le cadre de la saison culturelle 2012-2013 conformément aux tableaux annexés à la présente délibération.

DECIDE dans le cadre d'actions culturelles en partenariat avec le Conseil Régional d'Ile-de-France, d'accepter les « chèques culture Ile-de-France » sur la liste des spectacles labellisés « Chèque Culture ».

DECIDE dans le cadre d'actions culturelles en partenariat avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine, d'accepter le « Pass culture 92 » destiné aux collégiens sur la liste des spectacles labellisés « Pass 92 ».

DECIDE le maintien du tarif TTC annexé à la présente délibération même si le taux de TVA venait à changer en cours de saison.

DIT que les bénéficiaires du tarif réduit sont :

- les étudiants (sur présentation d'une carte étudiant),
- les personnes handicapées,
- les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA (sur présentation d'un justificatif),
- les groupes d'adultes à partir de 10 personnes,
- les porteurs de cartes de famille nombreuse,
- les personnes de plus de 65 ans,
- les titulaires de la carte Pass Culture,
- les titulaires de la carte du Comité Culturel et Social de la Ville de Neuilly-sur-Seine.

DIT que les bénéficiaires des invitations et de la gratuité sont les suivants :

- les invités des sociétés de production (le nombre est fixé contractuellement sur les contrats de cession),
- les journalistes de presse, radio et télévision en partenariat avec la Ville et sur présentation d'une carte de presse,
- les invités de la Mairie,
- les accompagnateurs des enfants des écoles et des centres d'accueil des personnes handicapées.

DIT que le produit des recettes correspondantes sera constaté au Budget Annexe Spectacle Vivant et Arts Visuels (Compte : nature 7062).

Annexe : TARIFS 2012-2013 :

Famille de spectacle	Type de tarif	PLEIN en €		REDUIT en €		ABONNE en €		MOINS DE 26 ANS en €		DERNIÈRE MINUTE en €	
		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
A	Catégorie 1 Carré or	39,25	42	35,51	38	31,40	34	23,36	25	19,63	21
	Catégorie 2	36,45	39	32,80	35	29,16	31	21,50	23	18,69	20
	Catégorie 3	33,64	36	29,91	32	27,10	29	20,19	22	16,82	18
	Balcon	30,84	33	28,04	30	24,30	26	18,69	20	15,89	17
B	Catégorie 1 Carré or	36,45	39	32,80	35	29,16	31	21,50	23	18,69	20
	Catégorie 2	33,64	36	29,91	32	27,10	29	20,19	22	16,82	18
	Catégorie 3	30,84	33	28,04	30	24,30	26	18,69	20	15,89	17
	Balcon	28,04	30	25,23	27	22,43	24	16,82	18	14,02	15
C	Catégorie 1 Carré or	29,91	32	27,10	29	24,30	26	17,94	19	14,95	16
	Catégorie 2	27,10	29	24,30	26	21,50	23	15,89	17	14,02	15
	Catégorie 3	24,30	26	21,50	23	19,63	21	14,95	16	12,15	13
	Balcon	21,50	23	19,63	21	16,82	18	13,08	14	11,21	12
D	Catégorie 1 Carré or	24,30	26	21,50	23	19,63	21	14,95	16	12,15	13
	Catégorie 2	21,50	23	19,63	21	16,82	18	13,08	14	11,21	12
	Catégorie 3	18,69	20	16,82	18	14,95	16	11,21	12	9,35	10
	Balcon	15,89	17	14,02	15	13,08	14	9,35	10	8,41	9
E Jeune public	Catégorie 1 Carré or	14,02	15	13,08	14	11,21	12	9,35	10		
	Catégorie 2	12,15	13	11,21	12	9,35	10	8,41	9		
	Catégorie 3	10,28	11	9,35	10	9,35	10	7,48	8		
	Balcon	10,28	11	9,35	10	9,35	10	7,48	8		

TARIFS ECOLES ET ACCUEILS DE LOISIRS :

Famille de spectacle	TARIF ECOLES en €				TARIF ACCUEILS DE LOISIRS en €	
	Temps scolaire		Hors temps scolaire (cat 2 ou 3)		HT	TTC
	HT	TTC	HT	TTC		
A	/	/	18,69	20	/	/
B	/	/	16,82	18	/	/
C	11,21	12	13,08	14	/	/
D	9,35	10	11,21	12	/	/
E	9,35	10	9,35	10	9,35	10

TARIFS 2012-2013 TTC:

Famille de spectacle	Type de tarif	TARIF PLEIN	TARIF REDUIT	Abonné	Moins de 26 ans	Dernière Minute
Zone de placement						
A	Catégorie 1 Carré or	42 €	38 €	34 €	25 €	21 €
	Catégorie 2	39 €	35 €	31 €	23 €	20 €
	Catégorie 3	36 €	32 €	29 €	22 €	18 €
	Balcon	33 €	30 €	26 €	20 €	17 €
B	Catégorie 1 Carré or	39 €	35 €	31 €	23 €	20 €
	Catégorie 2	36 €	32 €	29 €	22 €	18 €
	Catégorie 3	33 €	30 €	26 €	20 €	17 €
	Balcon	30 €	27 €	24 €	18 €	15 €
C	Catégorie 1 Carré or	32 €	29 €	26 €	19 €	16 €
	Catégorie 2	29 €	26 €	23 €	17 €	15 €
	Catégorie 3	26 €	23 €	21 €	16 €	13 €
	Balcon	23 €	21 €	18 €	14 €	12 €
D	Catégorie 1 Carré or	26 €	23 €	21 €	16 €	13 €
	Catégorie 2	23 €	21 €	18 €	14 €	12 €
	Catégorie 3	20 €	18 €	16 €	12 €	10 €
	Balcon	17 €	15 €	14 €	10 €	9 €
E Jeune public	Catégorie 1 Carré or	15 €	14 €	12 €	10 €	
	Catégorie 2	13 €	12 €	10 €	9 €	
	Catégorie 3	11 €	10 €	10 €	8 €	
	Balcon	11 €	10 €	10 €	8 €	

Famille de spectacle	TARIF ECOLES		TARIF ACCUEILS DE LOISIRS
	Temps scolaire	Hors temps scolaire	
A	/	20€	10€
B	/	18€	
C	12€	14€	
D	10€	12€	
E	10€	10€	

2ème PARTIE

N°4-30052012 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 15 000 € (QUINZE MILLE EUROS) A L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE NEUILLY SABLONS (ACNS) - BUDGET VILLE - EXERCICE 2012

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de quinze mille euros (15 000 €) à l'Association des Commerçants de Neuilly Sablons, présidée par Monsieur Xavier HOMO, domicilié BP 53 à Neuilly-sur-Seine (92200).

DIT que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature : 6574, fonction 94 du budget de la Ville – Exercice 2012.

N°5-30052012 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 300 € (TROIS CENTS EUROS) A L'ASSOCIATION LES RAMEAUX VERTS-BUDGET VILLE-EXERCICE 2012

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de trois cents euros (300 €) au titre de l'exercice 2012 à l'Association Les Rameaux Verts, siège social : 25, rue Pauline Borghèse à Neuilly-sur-Seine (92200).

DIT que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature : 6574, fonction 522 du budget de la Ville – Exercice 2012.

N°6-30052012 ACQUISITION AMIABLE AUPRES DE MONSIEUR ANTOINE POCHART DE TROIS LOTS DE COPROPRIETE DANS L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 149 AVENUE CHARLES DE GAULLE A NEUILLY-SUR-SEINE

A l'unanimité,

DECIDE de l'acquisition amiable des lots de copropriété n° 29, 249 et 83 consistant en un studio de 21,32 m², la jouissance privative d'une terrasse et une cave, libres de toute occupation, appartenant à Monsieur Antoine POCHART dans l'ensemble immobilier sis 149 avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine, cadastré section AH n°13 au prix de cent soixante mille euros.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites en section d'investissement au budget communal au compte 2132-72.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition qui sera établi par Maître CLERC, notaire de la Ville.

N°7-30052012 OPERATION BOULEVARD BINEAU - DECLASSEMENT D'UN VOLUME EN SURPLOMB DE L'IMPASSE TERRIER

A l'unanimité,

CONSTATE la désaffectation du volume n°1 sur la parcelle cadastrée section B n°187 sise Impasse Terrier constituant surplomb d'une partie de l'impasse Terrier.

PRONONCE le déclassement du volume n°1 du domaine public communal et son intégration au domaine privé de la commune.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte authentique de dépôt nécessaire à la publicité foncière de ce transfert de domanialité.

N°8-30052012 **LOGEMENTS SOCIAUX 195-211 BD BINEAU - SUBSTITUTION PARTIELLE DU PRENEUR A BAIL - AVENANT N°2 A LA PROMESSE DE BAIL A CONSTRUCTION CONSENTIE A LA SOCIETE FRANCE HABITATION SUR LES TERRAINS COMMUNAUX - AUTORISATION DE DEMOLIR**

A l'unanimité,

PREND ACTE de la substitution partielle dans le bénéfice de la promesse de bail à construction du 2 août 2011 intervenue entre les sociétés France Habitation et OGIF, aux termes d'un acte en date du 4 mai 2012 signifié le 10 mai 2012.

AUTORISE la signature d'un avenant n°2 à la promesse de bail à construction avenantée consentie le 2 août 2011 à la société France Habitation en vue de la réalisation d'un ensemble immobilier comprenant des logements sociaux avec parkings, caves, commerces et local sur les terrains communaux sis 195 à 211 boulevard Bineau.

DIT qu'aux termes de cet avenant les délais seront modifiés de la façon suivante : la date limite pour l'obtention d'un permis de construire définitif est portée au 31 octobre 2012 et la date limite pour la réitération du bail est portée au 30 novembre 2012.

DIT que cet avenant n° 2 à la promesse de bail sera établi par Maître CLERC, notaire de la Ville.

AUTORISE dès à présent le preneur à bail à entreprendre la démolition des constructions existant sur les terrains communaux sis 195 à 211 boulevard Bineau constituant l'emprise du bail à construction.

N°9-30052012 **COLLECTE ET EVACUATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - COLLECTE ET NETTOIEMENT DES MARCHES - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 AU MARCHE 2012M01**

A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n° 1 au marché n°2012M01 relatif aux prestations de collecte et évacuation des déchets ménagers et assimilés – collecte et nettoyage des marchés portant intégration de nouveaux prix au bordereau des prix unitaires.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché visé ci-dessus conclu avec la société SITA Ile-de-France sise 2 / 6 rue Albert de Vatimesnil, 92532 Levallois-Perret cedex.

DIT QUE ces incidences financières seront constatées au code Nature 61523 du budget communal.

N°10-30052012 **AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC ABEILLE IMMOBILIER**

A l'unanimité,

APPROUVE les termes du protocole transactionnel selon lequel la Ville prend en charge les travaux sur le mur en pierres situé entre la crèche Sainte-Amélie et l'appendice de la copropriété sise 26, rue des Poissonniers visant à la mise en place d'une couverture formant chéneaux de récupération des eaux le long du mur, de gouttière(s) et prolongée par une bavette en tête de mur formant rejet des eaux de ruissellement en contrepartie de quoi la copropriété renonce à toute action en lien avec l'objet du protocole.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel conclu avec Abeille Immobilier.

DIT QUE la dépense de 9 328,80 euros TTC représentant le coût des travaux sera inscrite au code nature 61522 fonction 64 – Sainte-Amélie.

N°11-30052012 **CONVENTIONS D'OCCUPATION DOMANIALE POUR L'EXPLOITATION PUBLICITAIRE DES CLOTURES DE CHANTIERS PUBLICS ET PRIVÉS - TRANSFORMATION DE JC DECAUX MOBILIER URBAIN EN JCDECAUX FRANCE**

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec JCDecaux France siégeant 17 rue Soyer à Neuilly-sur-Seine (92200) un avenant à la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation publicitaire des clôtures de chantiers privés en saillie de la voie publique ainsi qu'à la convention d'occupation domaniale pour l'exploitation publicitaire des clôtures de chantiers publics.

DIT QUE ces avenants auront pour objet de prendre en compte la substitution de la Société JCDecaux France aux entiers droits et devoirs de la Société AVENIR, définis dans les conventions précitées.

RAPPORTE la délibération n°50 en date du 12 avril 2012 qui autorisait Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation publicitaire des clôtures de chantiers privés en saillie de la voie publique ainsi qu'à la convention d'occupation domaniale pour l'exploitation publicitaire des clôtures de chantiers publics avec la Société JCDecaux Mobilier Urbain.

N°12-30052012 **RESTAURATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE : ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR**

A l'unanimité,

ADOpte le nouveau règlement intérieur de la restauration scolaire et périscolaire qui remplace les précédents règlements et sera affiché sur les sites concernés (les écoles maternelles et élémentaires).

DIT QUE ce règlement intérieur est annexé à la présente délibération dont il fait partie intégrante.

DIT qu'un exemplaire de ce règlement intérieur sera remis aux familles lors de l'inscription de leur(s) enfant(s) à la restauration scolaire ou périscolaire.

N°13-30052012 **ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES : FIXATION DES TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT, ACCUEILS DU SOIR MATERNELS ET ÉLÉMENTAIRES, ÉTUDES DIRIGÉES, ATELIERS SPORTIFS ET CULTURELS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013**

A l'unanimité,

FIXE ainsi que présenté dans l'annexe jointe les tarifs applicables à compter de la rentrée scolaire 2012.

DIT QUE les tarifs dits « exceptionnels » sont appliqués lorsque :
- en raison de difficultés imprévisibles rencontrées par des familles, il s'avère nécessaire d'accueillir de

façon inopinée leurs enfants,

- les familles ont besoin, pour faire face à une urgence ou à un problème, d'inscrire leur enfant très ponctuellement à l'étude.

DIT QUE pour les enfants non domiciliés à Neuilly-sur-Seine il sera appliqué la grille des quotients familiaux, majorée de 20%.

DIT QUE l'accueil du soir en élémentaire (contrairement à celui organisé en maternelle), ne peut être choisi seul mais est obligatoirement assorti d'une inscription à l'étude dirigée ou à un atelier sportif ou culturel, les animateurs présents dans les écoles prenant les enfants en charge à partir de 17h30 au sortir de ces activités périscolaires.

DIT QUE les recettes seront inscrites en section de fonctionnement du budget de la Ville des exercices 2012 et 2013 au code nature 7067 – fonctions 421 et 422.

DIT QUE ces tarifs sont applicables à compter de la rentrée scolaire 2012.

1. Accueils de loisirs maternels et élémentaires

	Accueil de loisirs	Forfait annuel mercredi	Forfait annuel mercredi paiement fractionné			Journée vacances
			1er paiement	2ème paiement	3ème paiement	
1	Moins de 255 €	156 €	52 €	52 €	52 €	4,46 €
2	De 255 € à moins de 522 €	168 €	56 €	56 €	56 €	4,81 €
3	De 522 € à moins de 745 €	183 €	61 €	61 €	61 €	5,19 €
4	De 745 € à moins de 1000 €	195 €	65 €	65 €	65 €	5,56 €
5	De 1000 € à moins de 2000 €	208 €	70 €	69 €	69 €	5,93 €
6	De 2000 € à moins de 3000 €	220 €	74 €	73 €	73 €	6,30 €
7	A partir de 3000 €	233 €	78 €	78 €	77 €	6,67 €

Pour les enfants non neulléens il sera appliqué la grille des quotients familiaux majorée de 20%

Tarif journée exceptionnelle mercredi	11 €
----------------------------------------------	-------------

2. Accueils du soir

	Accueil du soir maternel	Forfait annuel	Paiement fractionné			Forfait annuel	Paiement fractionné			Forfait annuel	Paiement fractionné			Forfait annuel	Paiement fractionné		
		1 jour	1 jour			2 jours	2 jours			3 jours	3 jours			4 jours	4 jours		
1	Moins de 255 €	37 €	13 €	12 €	12 €	72 €	24 €	24 €	24 €	109 €	37 €	36 €	36 €	147 €	49 €	49 €	49 €
2	De 255 € à moins de 522 €	40 €	14 €	13 €	13 €	80 €	27 €	27 €	26 €	118 €	40 €	39 €	39 €	158 €	53 €	53 €	52 €
3	De 522 € à moins de 745 €	43 €	15 €	14 €	14 €	86 €	29 €	29 €	28 €	128 €	43 €	43 €	42 €	170 €	57 €	57 €	56 €
4	De 745 € à moins de 1000 €	46 €	16 €	15 €	15 €	92 €	31 €	31 €	30 €	138 €	46 €	46 €	46 €	184 €	62 €	61 €	61 €
5	De 1000 € à moins de 2000 €	49 €	17 €	16 €	16 €	98 €	33 €	33 €	32 €	147 €	49 €	49 €	49 €	196 €	66 €	65 €	65 €
6	De 2000 € à moins de 3000 €	52 €	18 €	17 €	17 €	104 €	35 €	35 €	34 €	155 €	52 €	52 €	51 €	207 €	69 €	69 €	69 €
7	A partir de 3000 €	55 €	19 €	18 €	18 €	109 €	37 €	36 €	36 €	164 €	55 €	55 €	54 €	219 €	73 €	73 €	73 €

Pour les enfants non neuvilléens il sera appliqué la grille des quotients familiaux majorée de 20%

Tarif accueil du soir maternel exceptionnel	5,20 €
----------------------------------------------------	---------------

	Accueil du soir élémentaire	Forfait annuel	Paiement fractionné			Forfait annuel	Paiement fractionné			Forfait annuel	Paiement fractionné			Forfait annuel	Paiement fractionné		
		1 jour	1 jour			2 jours	2 jours			3 jours	3 jours			4 jours	4 jours		
1	Moins de 255 €	14 €	5 €	5 €	4 €	30 €	10 €	10 €	10 €	44 €	15 €	15 €	14 €	58 €	20 €	19 €	19 €
2	De 255 € à moins de 522 €	15 €	5 €	5 €	5 €	32 €	11 €	11 €	10 €	48 €	16 €	16 €	16 €	63 €	21 €	21 €	21 €
3	De 522 € à moins de 745 €	16 €	6 €	5 €	5 €	35 €	12 €	12 €	11 €	51 €	17 €	17 €	17 €	68 €	23 €	23 €	22 €
4	De 745 € à moins de 1000 €	18 €	6 €	6 €	6 €	38 €	13 €	13 €	12 €	55 €	18 €	18 €	19 €	73 €	25 €	24 €	24 €
5	De 1000 € à moins de 2000 €	19 €	7 €	6 €	6 €	40 €	14 €	13 €	13 €	58 €	19 €	19 €	19 €	79 €	27 €	26 €	26 €
6	De 2000 € à moins de 3000 €	20 €	7 €	7 €	6 €	42 €	14 €	14 €	14 €	62 €	21 €	21 €	20 €	84 €	28 €	28 €	28 €
7	A partir de 3000 €	21 €	7 €	7 €	7 €	44 €	15 €	15 €	14 €	66 €	22 €	22 €	22 €	89 €	30 €	30 €	29 €

Pour les enfants non neuvilléens il sera appliqué la grille des quotients familiaux majorée de 20%

Tarif accueil du soir élémentaire exceptionnel	5,20 €
-------------------------------------------------------	---------------

3. Etudes dirigées

	<i>Etudes dirigées</i>	<i>Forfait annuel</i>	<i>Paiement fractionné</i>			<i>Forfait annuel</i>	<i>Paiement fractionné</i>			<i>Forfait annuel</i>	<i>Paiement fractionné</i>			<i>Forfait annuel</i>	<i>Paiement fractionné</i>		
		<i>1 jour</i>	<i>1 jour</i>			<i>2 jours</i>	<i>2 jours</i>			<i>3 jours</i>	<i>3 jours</i>			<i>4 jours</i>	<i>4 jours</i>		
1	Moins de 255 €	19 €	7 €	6 €	6 €	41 €	14 €	14 €	13 €	60 €	20 €	20 €	20 €	81 €	27 €	27 €	27 €
2	De 255 € à moins de 522 €	60 €	20 €	20 €	20 €	119 €	40 €	40 €	39 €	180 €	60 €	60 €	60 €	240 €	80 €	80 €	80 €
3	De 522 € à moins de 745 €	63 €	21 €	21 €	21 €	125 €	42 €	42 €	41 €	190 €	64 €	63 €	63 €	252 €	84 €	84 €	84 €
4	De 745 € à moins de 1000 €	66 €	22 €	22 €	22 €	133 €	45 €	44 €	44 €	199 €	67 €	66 €	66 €	264 €	88 €	88 €	88 €
5	De 1000 € à moins de 2000 €	81 €	27 €	27 €	27 €	160 €	53 €	53 €	54 €	240 €	80 €	80 €	80 €	319 €	107 €	106 €	106 €
6	De 2000 € à moins de 3000 €	85 €	29 €	28 €	28 €	167 €	56 €	56 €	55 €	252 €	84 €	84 €	84 €	335 €	112 €	112 €	111 €
7	A partir de 3000 €	89 €	30 €	30 €	29 €	175 €	59 €	58 €	58 €	264 €	88 €	88 €	88 €	352 €	118 €	117 €	117 €

Pour les enfants non neuviliens il sera appliqué la grille des quotients familiaux majorée de 20%

Tarif étude dirigée exceptionnelle	5,20 €
-------------------------------------------	---------------

4. Ateliers périscolaires

	<i>Atelier périscolaire</i>	<i>Forfait annuel</i>	<i>Forfait annuel</i>		
			<i>paiement fractionné</i>		
			<i>1er paiement</i>	<i>2ème paiement</i>	<i>3ème paiement</i>
1	Moins de 255 €	128 €	43 €	43 €	42 €
2	De 255 € à moins de 522 €	139 €	47 €	46 €	46 €
3	De 522 € à moins de 745 €	149 €	50 €	50 €	49 €
4	De 745 € à moins de 1000 €	160 €	54 €	53 €	53 €
5	De 1000 € à moins de 2000 €	170 €	57 €	57 €	56 €
6	De 2000 € à moins de 3000 €	181 €	61 €	60 €	60 €
7	A partir de 3000 €	192 €	64 €	64 €	64 €

Pour les enfants non neuviliens il sera appliqué la grille des quotients familiaux majorée de 20%

N°14-30052012

ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT, ACCUEILS DU SOIR MATERNELS ET ÉLÉMENTAIRES, ÉTUDES DIRIGÉES, ATELIERS SPORTIFS ET CULTURELS - ADOPTION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

A l'unanimité,

ADOPTE le nouveau règlement intérieur des accueils de loisirs sans hébergement, des accueils du soir maternels et élémentaires, des études dirigées, des ateliers sportifs et culturels qui remplace les précédents règlements et sera affiché sur les sites concernés (les écoles maternelles et élémentaires). Ce règlement annexé à la présente délibération en est une partie intégrante.

DIT QUE un exemplaire de ce règlement intérieur sera remis aux familles lors de l'inscription de leur(s) enfant(s) à une activité périscolaire.

N°15-30052012

SUBVENTION ALLOUÉE PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DES HAUTS-DE-SEINE AU TITRE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU THÉÂTRE ' LE VILLAGE ' POUR L'ANNÉE 2012 : AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine une convention de subvention au titre des dépenses de fonctionnement du Théâtre « Le Village » pour l'année 2012 dans les conditions exposées ci-dessus.

PRÉCISE que le montant de la subvention allouée par le Conseil Général des Hauts-de-Seine à la Ville aux termes de ladite convention s'élève à la somme de 26 933 €.

PRÉCISE que les recettes en résultant seront affectées au compte du budget communal (Nature 7473 Fonction 313).

N°16-30052012

ACQUISITION DE DOCUMENTS ANCIENS A UN PARTICULIER

A l'unanimité,

AUTORISE l'acquisition de cinq journaux à Madame Chantal MARTIN demeurant au Beaugiard, 27560 NOARDS, pour la somme de 70,00 euros (soixante dix euros).

DIT QUE la dépense sera imputée au compte 2162, fonction 323 du budget communal, exercice 2012.

Avec l'abstention de Monsieur DEBON, Monsieur ZERAH, Madame MAURIN-FOURNIER, Monsieur SCHINDLER,
Monsieur TEULLE
A la majorité,

EST CREE un emploi permanent réparti comme suit :

Filière	Grade ou emploi	Catégorie	Effectif budgétaire	Dont TNC
Administrative	Directeur	A	1	-

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h46.

Le secrétaire de séance



Bertrand BESSE

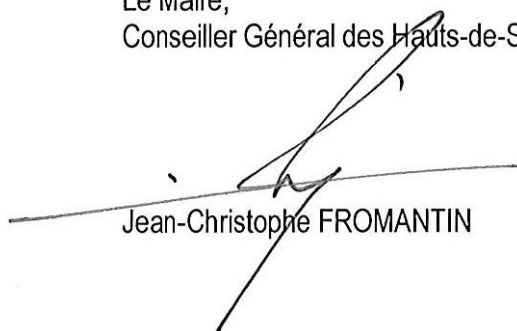
Le Maire,
Conseiller Général des Hauts-de-Seine
Président de la séance,



Jean-Christophe FROMANTIN

L'affichage du présent compte-rendu a été effectué le 6 juin 2012.

Le Maire,
Conseiller Général des Hauts-de-Seine



Jean-Christophe FROMANTIN